



Commune de Dompierre
2 rue de l'école - 60420 Dompierre
Téléphone : 03.44.51.16.19/ 07.86.41.41.62
Mail : mairie.dompierre60@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL DU 06 FEVRIER 2023 FAUTE DE QUORUM LE 1er FEVRIER 2023.

Séance du Lundi 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 10h00, le Conseil Municipal de cette commune, exceptionnellement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023.

Présents : Mmes Patricia CHABANCE, Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Bertrand DELACROIX, Mohsen ZINELABIDINE

Absent(s) excusé(s) : Mme Julie DUWEZ, Mr Nicolas LE ROUX

Absent (s) : Mrs Stéphane GORISSEN, Morgan DEVIL

Ordre du jour :

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 14 décembre 2022.

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Décision modificative pour régularisation budget 2022

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Devis de l'éclairage du city stade et demande de subvention

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Cessions diverses

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Demande de subvention (CHAD)

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Tarifs de la salle communale

Objet : N° d'ordre de séance 7: Choix des prestataires pour le repas des anciens et la brocante

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Communications du maire et des adjoints.

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Questions diverses.

Nomination de secrétaires de séance : Mme Patricia CHABANCE, Mr Mohsen ZINELABIDINE.

Objet : N° d'ordre de séance 1 : Approbation du compte rendu du 14 décembre 2022

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

- **Décide** d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2022 à l'unanimité des membres présents

Objet : N° d'ordre de séance 2 : Décision modificative pour régularisation budget 2022.

Madame la maire explique que nous devons prendre une décision modificative, en effet dans le budget les chapitres d'ordre 042 en dépenses de fonctionnement et 040 en recettes d'investissement doivent toujours être égaux. Cependant un oubli lors du budget 2022 a été relevé par conséquent il faut ouvrir les crédits. Madame la Maire propose la décision modificative suivante :

Recette d'Investissement Chap 040 Art 28041582 : +21 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **Le Conseil**, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février :

- **Décide** d'accepter la décision modificative nécessaire.

Objet : N° d'ordre de séance 3 : Devis de l'éclairage du city stade et demande de subvention

Madame la maire rappelle aux élus que lors de la dernière réunion du conseil municipal des devis concernant l'éclairage du terrain multisport n'étaient pas encore arrivés. En présence de devis les élus sont invités à statuer sur la prestation souhaitée. Ouverture du débat en présence de devis de :

- La société LAMART Frédéric pour un montant de : **5841.95 € HT** soit **7010.34 € TTC**, pour deux mâts de 8 m de hauteur avec projecteurs led installés à l'aide d'une nacelle.

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

Après avoir entendu l'exposé des membres présents, à 4 voix pour

- **Décide** d'accepter le devis de la société LAMART Frédéric pour un montant de **5841.95€ HT** soit **7010.34 € TTC**.
- **Décide** de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à l'Etat (DETR) afin de pouvoir réaliser cette opération.

Dit que l'opération sera inscrite dans le futur budget communal mais ne pourra se faire sans ces appuis financiers.

Objet : N° d'ordre de séance 4 : Cessions diverses

Madame la maire, communique les nouvelles informations sur les cessions de parcelles engagées avec le notaire de Maignelay Montigny.

Aussi elle présente un courrier reçu le 19 janvier 2023.

Ouverture des débats en présence de la demande d'une cession d'un matériel qui n'a plus d'utilité et qui n'est pas compatible avec notre matériel roulant puisqu'il provoque des usures anormales et dangereuses sur les arbres de roue, celui-ci est en dépôt chez notre prestataire habituel pour réparations.

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

Après avoir entendu l'exposé des membres présents, à 4 voix pour

- **Décide** d'accepter la cession de l'épareuse aux Espaces Verts du Val de Noye pour un montant de 2500.00€ TTC
- **Décide de** retirer le matériel de l'inventaire communal.

Objet : N° d'ordre de séance 5 : Demande de subvention (CHAD)

Madame la maire, présente une demande de subvention envoyée par l'association CHAD qui œuvre en défaveur des implantations d'éoliennes sur le territoire du Plateau Picard.

Ouverture des débats.

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

Après avoir entendu l'exposé des membres présents, à 4 voix pour

- **Décide** de ne pas octroyer de subvention d'un montant à cette association pour le moment en attendant le budget 2023.

Madame la maire rappelle que les associations qui souhaiteraient obtenir des subventions de la commune devront se faire connaître avant le budget 2023 et ont par une loi du 24 août 2021, l'obligation de signer un contrat d'engagement républicain pour finaliser l'attribution d'une subvention des collectivités.

Objet : N° d'ordre de séance 6 : Tarifs de la salle communale.

Madame la maire rappelle les réflexions émises lors d'une précédente réunion de conseil qui confirme les augmentations des charges (eau, électricité) portées par tous mais aussi la collectivité.

Afin de ne pas grever notre budget communal qui souffre déjà de fortes charges (emprunts, syndicat scolaire, masse salariale, travaux divers, réparations...), madame la maire propose de faire une révision des tarifs de location de la salle communale Pierre Gilles qui inclus la prise en charge totale des dépenses eau et électricité contrairement aux autres collectivités.

Ouverture des débats

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

Après avoir entendu l'exposé des membres présents, à 4 voix pour

Décide de porter le montant de la location de la salle communale Pierre Gilles aux habitants du village à :

- 80.00 € pour 1 journée en semaine, (du lundi au samedi)
- **100.00€** pour 1 jour férié
- **150.00 €** pour un week- end (samedi matin au dimanche soir)

Décide de porter le montant de la location de la salle communale Pierre Gilles aux extérieurs du village à :

- **150.00 €** pour 1 journée en semaine (du lundi au samedi)
- **200.00€** pour 1 jour férié
- **300.00€** pour un week-end (samedi matin au dimanche soir)

Pour les associations (siège social à Dompierre)

1 gratuité pour une manifestation par trimestre

Au-delà d'une manifestation par trimestre **100.00 €** pour 1 journée en semaine

150.00 € pour 1 week end ou jour férié

Pour les associations extérieures

1 gratuité pour une assemblée générale

- **150.00€** pour 1 jour en semaine (du lundi au samedi)
- **200.00€** pour 1 jour férié
- **300.00€** pour 1 week end (samedi au dimanche soir)

Caution ménage : **40.00€**

Caution salle : **500.00€**

Caution pour déchets non triés **30.00€ par sac** (soit un sac pour 10 personnes) donc **150.00€** pour 5 sacs.

Objet : N° d'ordre de séance 7 : Choix des prestataires pour le repas des anciens et la brocante

Madame la maire précise que le conseil a fixé la date du repas des anciens au 12 mars 2023 et qu'à cette date les propositions de menus ont été adressés par la société « Espace le Saint Géran ». Aussi il est demandé aux membres du conseil de faire le choix des plats.

Débat en présence de devis.

Le Conseil, exceptionnellement convoqué faute de quorum le 1^{er} février,

Décide

- D'accepter le devis présenté par la société « Espace le Saint Géran » pour un montant de 38.00€ ttc par personne
- De faire le choix du menu suivant

Soupe champenoise et ses amuses bouche 4 pièces par personne

Mousseline de saumon julienne de légumes crème safranée

Sorbet arrosé

Blanquette de veau à l'ancienne

Trilogie de fromage salade

Mille-feuille renversé au caramel beurre salé

Pain/vin/eau/café

Décide de faire la gratuité du couple et des enfants jusqu'à 4 ans

De 5€00 pour les enfants de plus de 4 ans jusqu'à 10 ans.

Au-delà le prix sera de 38.00€ comme pour les personnes extérieures au village.

Décide de proposer une animation.

Objet : N° d'ordre de séance 8 : Communications du maire et des adjoints.

Madame la maire informe l'assemblée que l'après-midi galette avec animation musicale a bien plu et propose que le conseil se positionne sur des actions au fil de l'année afin de pouvoir les organiser plus sereinement.

Janvier **28 janvier Galette des rois**

Février

Mars le **12 mars Repas des aînés avec animation**

Avril : chasse au trésor avec récompense en salle (œufs en chocolat)

Mai le **08 mai et non le 07** aura lieu **la Brocante**. Prévoir une réunion de préparation.

Juin : Saint Pierre 25 juin (car le 29 est en semaine), voir avec la paroisse ce qu'elle peut organiser, nous proposerons un buffet ou autre chose selon les possibilités (fête de la musique et kermesse d'école le 24 juin)

Juillet le **14 juillet Fête Nationale et repas** barbecue. **Prévoir une animation.**

Aout

Septembre

Octobre : Halloween

Novembre le **11 Commémoration nationale**

Décembre le **03 décembre Fête de Noël – crèche vin ou cidre chaud**

Madame la maire annonce qu'enfin l'électricien attendu depuis le mois de juin s'est rendu dans le village afin de répondre à nos demandes (réparations des lanternes dans le village / extinction de l'éclairage public / devis pour l'éclairage du city stade) .

Mr Delacroix s'est chargé de lui indiquer nos besoins avec précision afin qu'il y réponde dans les meilleurs délais.

Madame la maire informe le conseil que les demandes de subventions ont été envoyées mais que cependant comme la presse a pu le relayer les dépenses liées à la mise aux normes de l'éclairage dans l'église ainsi que le remplacement de l'horloge pilote radio des cloches de l'église n'ont pas reçu un avis favorable en raison des montants inférieurs à 3000.00€ chacun. Les travaux ne pourront donc se faire qu'aux seules conditions d'obtenir d'autres aides qu'il faudra aller chercher.

Madame la maire propose aux membres présents une date pour préparer les prochaines manifestations.

Madame la maire, transmet l'information concernant le service de tri des déchets

- Une poubelle jaune a été fournie ainsi que des sacs pour la salle communale avec une clé qui permet de déposer les sacs directement dans la benne de tri jaune
- Une benne de tri supplémentaire devrait être installée rue des nids en raison de la fréquence d'utilisation, cependant celle de la rue de la gare étant beaucoup moins utilisée sera vidée moins souvent mais restera tout de même.

Objet : N° d'ordre de séance 9 : Questions diverses

Y a-t-il des soucis de bus scolaires ? Une réunion s'est tenue à Tricot mais n'a pas semblé apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les usagers des trains et des bus. Retards, annulations de course...

Les courses de Daniel auront lieu le 4 avril 2023, la commune a donné son accord pour la traversée du village mais ne peut répondre pour les privés dont les propriétés seront traversées.

Mr Delacroix demande que soit rappelé au village qu'il est interdit de brûler car trop souvent encore des habitants doivent supporter des odeurs nauséabondes près de chez eux.

La séance est levée à 12h26.

Signature des Membres du Conseil Municipal

<i>Patricia CHABANCE</i> <i>Présente</i>	<i>Bertrand DELACROIX</i> <i>Présent</i>	<i>Morgan DEVIL</i> <i>Absent</i>	<i>Julie DUWEZ</i> <i>Absente</i>
<i>Nicolas LE ROUX</i> <i>Absent</i>	<i>Stéphane GORISSEN</i> <i>Absent</i>	<i>Véronique GRIGNON- PONCE</i> <i>Présente</i>	<i>Mohsen ZINELABIDINE</i> <i>Présent</i>